



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

44 COM

WHC/21/44.COM/INF.8.1

Paris, 23 juin 2021

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-quatrième session élargie

**Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne
16 – 31 juillet 2021**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire: Processus de proposition
d'inscription**

**INF.8.1 : Résultats de la réunion d'experts sur des sites associés à des
conflits récents et d'autres mémoires négatives et controversées (Paris,
4-6 décembre 2019)**

RÉSUMÉ

Par ses décisions **42 COM 5A**, **42 COM 8** et **42 COM 8B.24**, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial d'organiser une réflexion approfondie, afin de déterminer si et comment des sites associés à des conflits récents et à d'autres mémoires négatives et controversées pourraient se rapporter à l'objet et au champ de la *Convention du patrimoine mondial*. En particulier, le Comité a décidé (Décision **42 COM 5A**) de convoquer une réunion d'experts consacrée à ce sujet.

Ce document présente le rapport et les recommandations de la « Réunion d'experts sur des sites associés à des conflits récents et d'autres mémoires négatives et controversées » (Paris, 4-6 décembre 2019).

Ce document d'information est présenté conformément aux décisions mentionnées ci-dessus, et il convient de le lire conjointement avec le document WHC/20/44.COM/8.



Réunion d'experts sur des sites associés à des conflits récents et d'autres mémoires négatives et controversées

4-6 décembre 2019
IIPE UNESCO, Paris, France
SALLE II

RAPPORT

Cette réunion a été organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO grâce au soutien financier des gouvernements de l'Australie, de la France, du Koweït, de la République de Corée et de l'UNESCO, avec le soutien en nature du Fonds pour le patrimoine mondial africain.



ANTÉCÉDENTS

1. Vu le nombre croissant de propositions d'inscription soumises ou en préparation concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 42^e session (Manama, 2018), a demandé dans trois de ses décisions de convoquer une réunion d'experts sur les sites associés aux mémoires de conflits récents. Ces décisions sont présentées ci-après en ordre chronologique.
2. Dans sa décision **42 COM 5A** (Manama, 2018), le Comité du patrimoine mondial, prenant note du document de réflexion de l'ICOMOS sur les Évaluations de propositions d'inscription au patrimoine mondial concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents, a décidé de convoquer une réunion d'experts consacrée aux sites associés aux mémoires de conflits récents afin de mener des réflexions philosophiques et pratiques quant à la nature de la commémoration, la valeur des mémoires évolutives, l'interdépendance des attributs matériels et immatériels relatifs à la mémoire et la question de la consultation des parties prenantes ; et d'élaborer des lignes directrices pour déterminer si ces sites peuvent s'inscrire dans l'objectif et la portée de la Convention du patrimoine mondial et de quelle manière, sous réserve de disposer d'un financement extrabudgétaire, et a invité les États parties à verser des contributions financières dans ce but.
3. Dans sa décision **42 COM 8B.24** (Manama, 2018), tout en rappelant les réserves exprimées concernant l'inscription de sites liés à des mémoires négatives, le Comité a décidé d'ajourner l'examen de la proposition d'inscription des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest), Belgique et France, jusqu'à ce qu'une réflexion globale ait eu lieu et que le Comité en ait débattu à sa 44^e session (Fuzhou, Chine, 29 juin-9 juillet 2020) et ait décidé si et comment des sites associés à des conflits récents et à d'autres mémoires négatives et controversées pourraient se rapporter à l'objet et au champ de la Convention du patrimoine mondial et de ses *Orientations*. Dans la même décision, le Comité a noté que la proposition d'inscription des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) ne pourrait être examinée par le Comité qu'après un examen approfondi par les Organisations consultatives, à la lumière de la décision du Comité susmentionnée, et après réception d'informations supplémentaires devant être fournies par les États parties concernés.
4. Enfin, dans sa décision **42 COM 8** (Manama, 2018), le Comité a également décidé que l'évaluation des « sites associés à des conflits récents » sera entreprise une fois qu'une réflexion approfondie aura eu lieu et que le Comité aura discuté et décidé à sa 44^e session de la manière dont ces sites pourraient être en rapport avec l'objectif et à la portée de la Convention du patrimoine mondial et de ses *Orientations*.

RÉUNION D'EXPERTS

5. La réunion s'est tenue à Paris du 4 au 6 décembre 2019 (cf. ordre du jour de la réunion en annexe I) et a été organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO grâce au soutien financier des gouvernements de l'Australie, de la France, du Koweït, de la République de Corée et de l'UNESCO, et avec le soutien en nature du Fonds pour le patrimoine mondial africain.

6. La réunion a rassemblé 29 experts d'horizons et de milieux divers venus de toutes les régions du globe où figuraient les représentants des Organisations consultatives, des Centres UNESCO de catégorie 2, du Centre du patrimoine mondial, mais aussi du Secteur de la Communication et de l'Information, du Secteur de l'Éducation et du Secteur des Sciences de l'UNESCO (liste des participants en annexe II).
7. Mme Isabelle Longuet (France) a été désignée comme Présidente de la réunion et Mme Eugene Jo (ICCROM), Rapporteur.
8. Le Centre du patrimoine mondial (CPM) avait partagé un certain nombre de documents pertinents en préparation de la réunion, à savoir le texte de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, les *Orientations* 2019, le texte intégral des décisions **42 COM 5A**, **42 COM 8** et **42 COM 8B.24**, le Rapport de la Réunion internationale d'experts sur le critère (vi) et sur les valeurs associatives (Varsovie, Pologne, 2012), le Mémoire de Wannsee (Berlin, 2017), « Qu'est-ce que la VUE ? Définition de la valeur universelle exceptionnelle des biens culturels du patrimoine mondial » (Étude de l'ICOMOS, 2008), « Évaluations de propositions d'inscription au Patrimoine Mondial concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents » (Document de réflexion de l'ICOMOS, 2018), « Lignes directrices et renforcement des capacités pour la reconnaissance des valeurs associatives utilisant le critère (vi) du patrimoine mondial », 2018, et l'étude sur l'Interprétation des sites de mémoire, 2018.
9. La réunion a bénéficié des présentations de deux études en cours : l'Étude exploratoire sur les sites associés aux conflits récents et l'étude de l'ICOMOS sur les Sites associés aux mémoires de conflits récents : à quelle condition et comment pourraient-ils se rapporter à l'objet et au champ de la Convention du patrimoine mondial et de ses *Orientations*.

RESULTAT

10. En réponse à la tendance selon laquelle, dans un avenir proche, un certain nombre de sites figurant sur les Listes indicatives dont les propositions d'inscription pourraient être soumises concernant des sites associés aux mémoires de conflits récents, et en l'absence de paramètres/cadres clairs sur la manière dont ces sites pourraient se conformer à la Convention du patrimoine mondial, la Réunion d'experts a permis, grâce à un panel représentatif de 29 experts venus de toutes les régions du globe, d'examiner en profondeur les questions soulevées par le Comité du patrimoine mondial à sa 42^e session.
11. Le débat de la Réunion d'experts a particulièrement été axé sur les conditions et la manière dont les sites associés à de récents conflits et autres mémoires négatives et controversées pourraient se conformer à l'objectif et à la portée de la Convention du patrimoine mondial et de ses *Orientations*. Les problématiques ont été amplement discutées dans toute leur complexité au cours de la rencontre.
12. Dans le contexte de cette réunion, l'usage du terme « *conflit* » a été considéré par les experts comme recouvrant des événements tels que les guerres, batailles, massacres, génocide, torture et violations massives. Le terme « *récent* » a été employé pour les faits rapportés depuis le début du XX^e siècle. La réunion d'experts a toutefois reconnu que dans certains cas les mémoires négatives résultant de conflits peuvent perdurer pendant des siècles, excédant le cadre temporel généralement considéré comme récent.
13. Les décisions et réflexions antérieures au sujet des sites associés aux conflits ont été rappelées. Tout en reconnaissant qu'il y a quelques cas exceptionnels où de tels sites ont été inscrits, notamment dans les premières années de la Convention, les experts ont noté la nécessité de les comprendre dans le contexte des décisions et des réflexions suivantes. Depuis les débuts de la Convention, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant l'inscription de lieux de mémoire.

- En 1979, l'ICOMOS livrait son avis au Comité :

On ne saurait trop par ailleurs recommander une attitude sélective extrême à propos des lieux qui comme « les champs de bataille illustres » ne possèdent pas de support architectural sur la « zone » considérée. [...] nous donnerons une grande force à certaines inscriptions de hauts lieux positifs ou négatifs de l'histoire humaine que dans la mesure où nous ferons des plus éminents un symbole unique qui représentera dans la Liste du patrimoine mondial une longue série d'événements analogues. (CC-79/CONF.003/11)

- Suivant cet avis, le Comité décida en classant Auschwitz :
d'inscrire le camp de concentration d'Auschwitz sur la Liste en tant que site unique et de restreindre l'inscription d'autres sites du même genre ;

Une attention particulière devrait être apportée aux cas qui relèvent du critère (vi) pour qu'on n'aboutisse pas à une dévalorisation de la Liste par le grand nombre potentiel de nominations ainsi que par des difficultés politiques. Les propositions concernant, en particulier, des événements historiques et les personnages célèbres pourraient être en effet fortement influencées par des considérations particularistes et nationalistes qui iraient à l'encontre des objectifs de la Convention du patrimoine mondial. (CC-79/CONF.003/13)

14. En traitant les propositions subséquentes d'inscription de sites de mémoire, le Comité a continué de faire preuve d'une grande prudence et d'accorder à ces lieux une valeur exceptionnelle, compte tenu des contraintes relatives à l'usage du critère (vi) dans les versions successives des *Orientations*.
15. La réunion a tenu compte des objectifs de la Convention du patrimoine mondial et de sa référence à la Constitution de l'UNESCO (Préambule). La Convention doit répondre à la mission générale de l'UNESCO attachée à promouvoir la paix et la coopération, et des mesures ont été prises afin d'aligner ses objectifs, comme on le voit dans l'adoption par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties de la *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (2015)*. Suite à cela, les *Orientations* ont été amendées en 2019 de façon à inclure des directives sur l'intégration dans la mise en œuvre de la Convention des principes de développement durable, le respect de la diversité, de l'équité, de l'égalité des genres et des droits humains, et le recours à des processus inclusifs et participatifs de planification et de consultation des acteurs concernés (cf. paragraphes 111b, 119 des *Orientations*). La justification de l'inscription de sites associés aux mémoires de conflits récents et autres mémoires négatives et controversées doit être conforme à l'esprit de la Convention du patrimoine mondial.
16. La réunion a reconnu l'éventail de risques que pose l'inscription de sites associés aux mémoires de récents conflits. Le risque de fixer la valeur universelle exceptionnelle pourrait interférer avec les processus de réconciliation en cours et ranimer les divisions entre les parties prenantes. Il y a aussi le risque que l'UNESCO soit considérée comme l'arbitre dans la prise de décision d'une version singulière d'un récit associé à un conflit, tandis que l'inscription pourrait encourager une hiérarchie des victimes et créer des barrières entre les peuples. Elle court également le risque de promouvoir l'interprétation sélective, la manipulation des messages et l'exclusion de récits alternatifs.
17. Les experts ont discuté des considérations éthiques dans le traitement des sites associés aux mémoires de récents conflits. Les considérations éthiques incluent l'honnêteté, l'intégrité, l'impartialité et le respect. Le danger d'inscrire ces sites sur la Liste du patrimoine mondial vient de ce que leur interprétation est particulièrement vulnérable à la manipulation de partis politiques et à l'instrumentalisation de groupes d'intérêt dont les programmes sont discordants.
18. Les experts ont examiné les difficultés pratiques que pose l'inscription de sites associés aux mémoires de conflits récents dans le respect de la Convention du patrimoine mondial. L'alignement de sites ayant des valeurs évolutives avec l'idée de valeur universelle exceptionnelle immuable est problématique en termes d'identification d'une unique valeur fixe conférée à des lieux susceptibles d'avoir des valeurs multiples, évolutives ou contestées, associées à de multiples parties prenantes. Il est aussi difficile de déterminer comment des sites associés aux mémoires de conflits récents pourraient justifier les critères d'inscription tels qu'ils sont actuellement formulés. Il est difficile, voire impossible, d'assurer une authentique et vaste consultation des parties prenantes. Il est tout aussi problématique de comparer la valeur relative des mémoires ou la valeur relative des conflits.
19. La réunion a tiré profit des présentations de divers programmes consacrés à la reconnaissance des mémoires associés aux conflits récents. Les experts ont reconnu le

caractère approprié du programme Mémoire du monde de l'UNESCO pour le patrimoine documentaire de certains lieux de mémoire, et du réseau de la Coalition internationale des sites de conscience qui conviendrait pour bon nombre d'entre eux. Ils ont également considéré que des programmes régionaux comme le Label du patrimoine européen et les programmes potentiels dans d'autres régions pouvaient constituer une option future. Ils ont par ailleurs estimé que des programmes éducatifs tels qu'identifiés dans le Mémorandum de Wannsee seraient bénéfiques pour tous les lieux de mémoire. La Conférence d'ICOM Allemagne et ICOM Nord sur les questions difficiles (septembre 2017) et le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées (1986, révisé en 2004) ont aussi été considérés comme d'importantes références contribuant à l'avancement de la réflexion.

20. Les experts ont également rappelé le travail à faire concernant l'application du critère (vi) comme le souligne la récente étude menée en 2018. Ils ont recommandé une nouvelle orientation approfondie fondée sur des études de cas servant d'illustrations pour aider à expliquer la manière d'approcher les associations (événements, traditions vivantes, idées, croyances, œuvres artistiques et littéraires) dans un langage clair et cohérent, comment mesurer les liens avec un lieu et comment mener une analyse comparative pertinente. Ce travail reste à faire.
21. Il a également été conclu qu'il fallait poursuivre les études et les recherches dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, sur les associations en général, ainsi que sur la problématique des sites associés aux mémoires de conflits récents et aux mémoires négatives et controversées, et la paix, les récits inclusifs, les valeurs éducatives, l'interprétation, la guérison et la réconciliation.

RECOMMANDATIONS

22. S'agissant des sites associés aux mémoires de conflits récents et autres mémoires négatives et controversées, les experts considèrent que ces biens ne sont pas conformes à l'objet ni au champ de la Convention du patrimoine mondial et de ses *Orientations*, en dépit du fait que certains d'entre eux aient été inscrits par le passé à titre exceptionnel, surtout dans les premières années de la Convention.
23. Les experts recommandent aux États parties d'utiliser d'autres instruments et programmes, comme mentionné au paragraphe 19 (du présent document), notamment pour le patrimoine documentaire de certains lieux de mémoire, le programme Mémoire du monde de l'UNESCO, le dispositif de la Coalition internationale des sites de conscience, les programmes régionaux tels que le Label du patrimoine européen et les programmes potentiels dans d'autres régions, ainsi que les programmes éducatifs tels qu'identifiés dans le Mémorandum de Wannsee. Il conviendrait aussi de considérer la Conférence d'ICOM Allemagne et ICOM Nord sur les questions difficiles et le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées comme d'importantes références.

**Réunion d'experts sur des sites associés à des conflits récents
et d'autres mémoires négatives et controversées**

**4-6 décembre 2019
UNESCO IPE (Paris)**

ORDRE DU JOUR

MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019

09h30 – 10h00 **Inscription - entrée au 7-9, rue Eugène Delacroix, 75116 Paris**
Café de bienvenue offert aux participants (2^e étage)

10h00 – 10h20 **Mot de bienvenue et mot d'ouverture**
Mechtild Rössler, Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

10h20 – 10h30 **Élection du président et du rapporteur de la réunion**

10h30 – 12h50 **PREMIÈRE SESSION | Contexte de la réunion, décisions du Comité du patrimoine mondial et études connexes**

Mechtild Rössler, Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et **Alessandro Balsamo**, Chef de l'Unité des propositions d'inscriptions, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Sites de mémoire, approches de l'UNESCO (30 min)

Christina Cameron et **Olwen Beazley** : Exploration des problématiques liées à l'étude récemment initiée sur les sites associés aux conflits récents (30 min)

Jean Louis Luxen et **Christopher Young** : Interprétation des sites de mémoire (20 min)

Fackson Banda, UNESCO/Secteur de la communication et de l'information : Bref aperçu du programme Mémoire du monde (10 min)

Cecilia Barbieri, UNESCO/Secteur de l'éducation : Bref aperçu de la mémoire et de l'éducation (10 min)

Nigel Crawhall, UNESCO/Secteur de la science : Bref aperçu de la politique de l'UNESCO en matière de coopération avec les peuples autochtones (10 min)

Discussion de groupe

12h50 – 13h00 **Conclusion des points saillants de la session**
Rapporteur de la réunion

13h00 – 14h30 **PAUSE DÉJEUNER** Cantine IPE, rez-de-chaussée

14h30–17h30 **DEUXIÈME SESSION | Évaluer les valeurs associatives**

Susan Denyer et Gwenaëlle Bourdin : Présentation du document de discussion de l'ICOMOS sur l'évaluation des propositions d'inscription au patrimoine mondial relatives aux sites associés à la mémoire des conflits récents (30 min)

Discussion de groupe

17h20 – 17h30 **Conclusion des points saillants de la session**

Rapporteur de la réunion

JEUDI 5 DECEMBRE 2019

09h30 – 10h00 Café d'accueil offert aux participants (2^e étage)

10h00 – 12h50 **TROISIÈME SESSION | Défis: opinions biaisées contre valeur universelle exceptionnelle
Les sites associés à des mémoires de conflits récents peuvent-ils être compatibles avec l'esprit de la Convention du patrimoine mondial et la notion de valeur universelle exceptionnelle ?**

Discussion de groupe

12h50 – 13h00 **Conclusion des points saillants de la session**

Rapporteur de la réunion

13h00 – 14h30 **PAUSE DÉJEUNER** Cantine IIPE, rez-de-chaussée

14h30 – 17h30 **QUATRIÈME SESSION | La marche à suivre**

Élaborer des orientations sur la question de savoir si et comment ces sites pourraient être liés à l'objectif et au champ d'application de la Convention du patrimoine mondial

Discussion de groupe

17h20 – 17h30 **Conclusion des points saillants de la session**

Rapporteur de la réunion

18h00 [Réunion du groupe de rédaction travaillant sur la première version du rapport final]

Participation restreinte

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019

09h30–10h00 Café d'accueil offert aux participants (2^e étage)

10h00 – 13h00 **CINQUIÈME SESSION | Examen collectif de la première version du rapport final et des recommandations**

Sous la direction du **Président de la réunion** et **Mechtild Rössler, directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Réunion d'experts sur des sites associés à des conflits récents
et d'autres mémoires négatives et controversées

4-6 décembre 2019
UNESCO IPE (Paris)

LISTE DES PARTICIPANTS

Experts

M. Charles Akibodé

Director
Institute of Cultural Heritage
Cape Verde

M. Antonio Arantes

Icomos International Committee on Intangible
Cultural Heritage
Vice-President
Department of Anthropology
UNICAMP – State University of Campinas
Brazil

M. Ricardo Brodsky Baudet

Director
National Museum Benjamin Vicuña Mackenna
National Service of the Cultural Heritage
Ministry of Culture, Arts and Heritage
Chile

M. Visoth Chhay

Museum Practitioner
Tuol Sleng Genocide Museum
Cambodia

Mme Isabelle Longuet

Heritage Expert
France

M. Dawson Munjeri

Heritage Expert
Zimbabwe

Mme Katarzyna Piotrowska

Head of the Centre for World Heritage, focal
point for World Heritage
National Heritage Board of Poland
Poland

Mme Elizabeth Silkes

Executive Director
International Coalition of Sites of Conscience
United States of America

M. Ahmed Skounti

Institut national des sciences de l'archéologie et
du patrimoine – INSAP
Department of Anthropology
Morocco

Mme Annie Tohmé-Tabet

Anthropologue, Professeur
Département de Sociologie et Anthropologie
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Université Saint-Joseph de Beyrouth
Lebanon

M. Eric Zerrudo

Center for Conservation of Cultural Property
and Environment in the Tropics
University of Santo Tomas
Philippines

Personnes-ressources

Mme Olwen Beazley

Manager
Historic & World Heritage
Park Cultural Values and Planning
NSW National Parks and Wildlife Service
Australia

Mme Christina Cameron

Professor and Chairholder
Canada Research Chair on Built Heritage
University of Montreal
Canada

M. Albino Jopela

Head of Programmes
African World Heritage Fund

M. Jean-Louis Luxen

President
Culture, Heritage and Development –
International
Belgium

M. Christopher Young

Heritage Consultant
United Kingdom

Mme Dacia Viejo Rose [contribution écrite]

University Lecturer (Heritage)
Department of Archaeology
University of Cambridge

Organisations consultatives

Mme Gwenaëlle Bourdin

Director
Evaluation Unit
ICOMOS International

Mme Susan Denyer

Expert
c/o ICOMOS International

M. Fujio Ichihara

Project Manager
Sites Unit
ICCROM

Mme Eugene Jo

Programme Coordinator
ICCROM-IUCN World Heritage Leadership
Programme
Sites Unit
ICCROM

UNESCO

Mme Mechtild Rössler

Directrice
Centre du patrimoine mondial

M. Alessandro Balsamo

Chef de l'Unité des nominations
Centre du patrimoine mondial

Mme Luba Janikova

Unité des nominations
Centre du patrimoine mondial

M. Tiago Faccioli Lopes

Unité des nominations
Centre du patrimoine mondial

M. Gabriel Grancher

Unité des nominations
Centre du patrimoine mondial

REPRESENTANTS D'AUTRES SECTEURS DE L'UNESCO

M. Fackson Banda

Memory of the World Programme
Section for Universal Access and Preservation
Knowledge Societies Division
Communication and Information Sector

Mme Cecilia Barbieri

Chief of Section
Global Citizenship and Peace Education
Division of Peace and Sustainable Development
Education Sector

M. Nigel Crawhall [contribution écrite]

Chief of Section
Small Islands and Indigenous Knowledge
Science Sector